

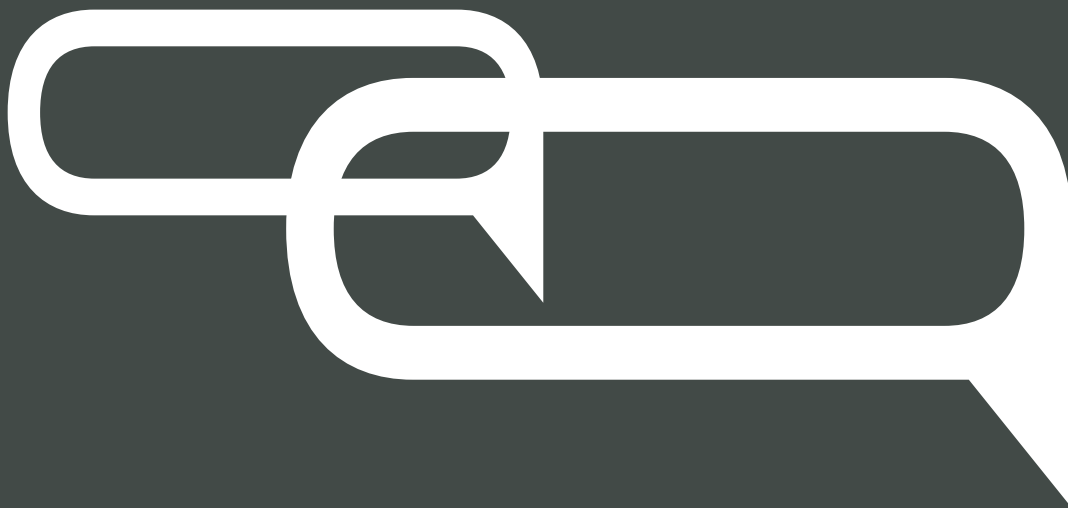
L'ACTION  
COMMUNAUTAIRE  
AUTONOME : VERS  
UNE RECONNAISSANCE  
À LA HAUTEUR  
DES BESOINS

Mémoire prébudgétaire

23  

---

24



# LE RQ-ACA



Interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome depuis 2001, le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), représente 70 regroupements et organismes nationaux, et rejoint au-delà de 4 000 organismes d'ACA, 60 000 travailleuses et travailleurs ainsi que 425 000 bénévoles et militant·e·s luttant partout au Québec pour une plus grande justice sociale. Grâce à son expertise et à celle de ses membres, il porte et amplifie la voix des organismes communautaires de tout le Québec.



# SOMMAIRE

<b>Vers une reconnaissance à la hauteur des besoins</b>	<b>4</b>
<b>L'ACA, un mouvement...</b>	<b>5</b>
<b>L'ACA en quelques chiffres</b>	<b>6</b>
<b>Le travail invisible de l'ACA</b>	<b>7</b>
<b>Des conditions de travail précaires</b>	<b>8</b>
<b>Des équipes dans la tourmente</b>	<b>9</b>
<b>Des besoins de personnel</b>	<b>10</b>
<b>Des acteurs clés pendant la pandémie</b>	<b>11</b>
<b>Financement à la mission globale, un incontournable</b>	<b>12</b>
<b>Portrait du financement</b>	<b>13</b>
<b>Des investissements bénéfiques, mais insuffisants</b>	<b>14</b>
<b>Les besoins en financement supplémentaire</b>	<b>15</b>
<b>Un manque à gagner de 460M\$</b>	<b>16</b>
<b>Absence d'indexation des subventions</b>	<b>17</b>
<b>Renforcer les services publics et les programmes sociaux</b>	<b>18</b>
<b>L'urgence de la justice fiscale au Québec</b>	<b>20</b>
<b>Nos demandes</b>	<b>22</b>
<b>Nos membres</b>	<b>23</b>

# VERS UNE RECONNAISSANCE À LA HAUTEUR DES BESOINS



Actuellement, le milieu communautaire fait face à des défis de taille. Plus que jamais, l'inflation et le manque de personnel fragilisent les organismes, et viennent s'ajouter au sous-financement chronique déjà présent depuis plusieurs années. Avec le manque de personnel, plusieurs sont contraints de réduire, et parfois même d'abolir, certains services à la population. Plusieurs s'interrogent même sur leur existence à court et à moyen terme, ce qui entraînerait des conséquences irréparables pour bien des populations, et notamment les plus marginalisées.

Depuis l'automne 2019, nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales responsables de l'application de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome, afin de mettre en place des solutions structurantes à ces problèmes, via des investissements substantiels dans le financement à la mission des organismes communautaires, un plan d'action gouvernemental en action communautaire ainsi qu'une loi-cadre en action communautaire. Parallèlement, une année historique de mobilisation pour la reconnaissance et le financement des organismes d'action communautaire autonome a traversé le Québec, rappelant l'urgence d'agir.

Si le milieu a connu certains gains avec le dépôt du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) au printemps dernier, ainsi que la désignation d'une nouvelle ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, les sommes annoncées dans le dernier budget demeurent nettement insuffisantes pour répondre aux besoins minimums des organismes.

À l'automne 2019, le manque à gagner en financement à la mission pour les 4000 organismes d'action communautaire autonome se chiffrait à 460 M\$. Depuis, au terme des trois derniers budgets provinciaux, 204,4 M\$ supplémentaires ont été accordés en financement à la mission, soit 44,43% du montant revendiqué.

**Or, pour répondre à l'ensemble des besoins du mouvement de l'ACA, tels qu'ils ont été estimés en 2019, le gouvernement doit rehausser de 255,6 M\$ le financement à la mission accordé aux organismes. De plus, afin d'éviter l'appauvrissement des organismes d'année en année, tous les programmes de financements doivent être indexés annuellement selon la hausse des coûts de fonctionnement.**

C'est pourquoi le RQ-ACA et ses membres comptent sur le ministre des Finances pour renforcer la capacité d'agir de l'ensemble des organismes communautaires pendant et après la pandémie. L'ensemble des ministères doivent avoir les moyens financiers pour mieux soutenir, de manière cohérente, le mouvement communautaire.



# L'ACA, UN MOUVEMENT...

► **Agile** ► **Diversifié** ► **Par et pour les gens**

**qui répond aux besoins des populations, qui les aide à défendre leurs droits et qui travaille sur les racines des problèmes sociaux.**

Les organismes d'action communautaire autonome (ACA) interviennent dans différents secteurs dont la santé et les services sociaux, la violence conjugale, l'itinérance, la santé mentale, l'alphabétisation populaire, la lutte au décrochage, le développement social, l'action bénévole, la communication, la consommation, l'environnement, la défense des droits, le logement, le loisir, la solidarité internationale, la formation, ainsi qu'auprès des femmes, des hommes, des jeunes, des familles, des Autochtones, des communautés LGBTQIA2+, des personnes en situation de handicap, des personnes réfugiées et immigrantes, des chômeurs et chômeuses, des personnes assistées sociales, etc. Le mouvement d'action communautaire autonome fait partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux. Initié par les gens de la communauté, il constitue l'une des formes de participation citoyenne la plus importante, la mieux organisée et la plus engagée pour la justice sociale au Québec.

## **DES ORGANISMES AUTONOMES**

Les organismes d'action communautaire autonome sont libres de déterminer leur mission, leurs orientations, leurs approches d'intervention, leurs pratiques ainsi que leurs modes de gestion. Ils sont également autonomes sur le plan de leurs actions politiques. Ils n'appartiennent pas aux bailleurs de fonds, ils appartiennent aux gens de la communauté.

## **UNE APPROCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE**

L'action communautaire autonome est un mouvement issu de la société civile, c'est-à-dire, qui a été créée à l'initiative des citoyennes et des citoyens ou des communautés, dans une perspective de prise en charge individuelle et collective visant la transformation des conditions de vie et le respect des droits.

## **UNE OFFRE DE SERVICES ALTERNATIFS**

La contribution de l'action communautaire autonome ne se limite pas à la seule prestation de services, mais vise également une participation de la communauté dans la résolution des problèmes sociaux. On parle ici de pratiques ou de services alternatifs, c'est-à-dire qui sont différents de ceux offerts par les services publics.

## **UN RÔLE DE TRANSFORMATION SOCIALE**

La pratique de l'action communautaire autonome est axée sur la transformation sociale, c'est-à-dire une pratique engagée dans des actions visant l'amélioration du tissu social, des droits et de la qualité de vie. L'éducation populaire et la défense collective des droits est au coeur de cette approche.

# L'ACA EN QUELQUES CHIFFRES

L'action communautaire autonome c'est...

4 000

ORGANISMES

60 000

TRAVAILLEUSES  
ET TRAVAILLEURS

425 000

BÉNÉVOLES  
ET MILITANTES

... de différents secteurs d'activités qui travaillent ensemble pour faire advenir une société plus ► **juste**, plus ► **verte** et plus ► **inclusive**.

## ►► EMPLOIS

L'ACA représente **1,4% de l'ensemble des emplois** au Québec (MTESS, 2021)

## ►► VALEUR ÉCONOMIQUE

Pour 100 millions \$ investis dans le milieu communautaire, ce sont 183,7 millions \$ qui sont réellement injectés dans l'économie.

De plus, pour ces mêmes 100 millions \$ investis, un PIB de 110 millions \$ est généré et 1900 emplois sont maintenus ou créés. (AppEco, 2022)



# LE TRAVAIL INVISIBLE DE L'ACA

Chaque dollar investi dans le communautaire  
a un **impact immédiat et concret** sur la population  
et dans la société.

Bien que difficile à chiffrer, l'impact social des organismes communautaires est colossal. En tant qu'organismes de proximité, l'impact sur les personnes se fait généralement sentir immédiatement. Au delà des services directs à la population, leur contribution collective de transformation sociale se traduit en avancées concrètes pour l'ensemble de la population québécoise, résultat de longues années de travail et de luttes, en collaboration avec nos alliés des mouvements sociaux.

## À titre d'exemples...



Les conjoint·e·s de même sexe pourraient-ils se marier et constituer des familles sans les luttes des personnes et des groupes LGBTQIA2+?



Pourrions-nous briser nos contrats ou déverrouiller nos téléphones cellulaires sans les interventions des associations de consommateurs?



Saviez-vous que le modèle des CPE est inspiré des garderies populaires mises sur pied par les parents et les familles défavorisées?

... et tellement plus encore! En créant des organismes communautaires, les gens de la communauté participent au progrès social en mettant en place des solutions qui correspondent aux besoins des personnes concernées, et qui bénéficient à l'ensemble de la société.

# DES CONDITIONS DE TRAVAIL PRÉCAIRES



## Un taux horaire moyen inférieur à la moyenne québécoise

**TAUX HORAIRE MOYEN**  
*Temps plein*

▶▶ **24,44\$/h**

Le salaire horaire moyen des Québécoises et des Québécois travaillant à temps plein était de 33,22\$ pendant la même période, et de 24,98\$ à temps partiel (CSMO-ÉSAC 2022, Statistique Canada 2023).

**TAUX HORAIRE MOYEN**  
*Temps partiel*

▶▶ **20,96\$/h**

## Des avantages sociaux innaccessibles

**RÉGIME DE RETRAITE**

▶▶ **55%**

55% des travailleuses et travailleurs n'ont pas accès à un régime de retraite avec contribution de l'employeur (CSMO-ÉSAC 2022).

**ASSURANCES COLLECTIVES**

▶▶ **54%**

54% des travailleuses et travailleurs n'ont pas accès à une assurance collective (CSMO-ÉSAC, 2022).



# DES ÉQUIPES DANS LA TOURMENTE

**Avec le manque de personnel, plusieurs organismes sont contraints de réduire, et parfois même d'abolir, certains services à la population. Plusieurs s'interrogent même sur leur existence à court et à moyen terme.**

## CHARGE DE TRAVAIL

▶▶ **91%**

91% des organismes ont indiqué avoir des difficultés au niveau de la charge de travail au sein de leur équipe de travail (comparativement à 79% avant la crise). Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 53%, passant de 18% avant la crise à 71% à la fin 2021.

## FATIGUE OU ÉPUISEMENT

▶▶ **89%**

89% des organismes ont des difficultés au niveau du sentiment de fatigue (ou d'épuisement) dans leurs équipes de travail. Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 58%, passant de 11% avant la crise à 69% à la fin 2021.

## SANTÉ MENTALE

▶▶ **84%**

84% des organismes ont des difficultés au niveau des enjeux de santé mentale (ex. anxiété) dans leurs équipes. Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 58%, passant de 7% avant la crise à 54% à la fin 2021.

# DES BESOINS DE PERSONNEL



## RÉTENTION DE PERSONNEL

▶▶ **74%**

74% des organismes vivent des difficultés en lien avec la rétention du personnel. Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 30%, passant de 14% avant la crise à 44% à la fin 2021.

## RECRUTEMENT

▶▶ **79%**

79% des organismes vivent des difficultés en lien avec le recrutement du personnel. Parmi ceux-ci, la proportion d'organismes pour qui cet enjeu est très difficile a augmenté de 47%, passant de 18% avant la crise à 65% à la fin 2021.

## BESOIN DE PERSONNELS SUPPLÉMENTAIRES

▶▶ **83%**

83% des organismes auraient besoin de personnel supplémentaires dans leurs équipes pour une moyenne de 2,8 personnes par organisme (médiane : 2 personnes).

## BONIFICATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

▶▶ **76%**

76% des organismes ont dû mettre en place des bonifications des conditions de travail pour conserver leur personnel.



# DES ACTEURS CLÉS PENDANT LA PANDÉMIE

Par leur ancrage dans leurs communautés, les organismes communautaires ont été des témoins privilégiés des impacts de la pandémie sur les personnes rejointes de manière à faire valoir leurs besoins et assurer la défense de leurs droits. C'est pourquoi ils ont adapté leurs activités rapidement et joué différents rôles.

## Impact de la COVID-19 sur les populations

- ▶ Augmentation de l'isolement et de la détresse
- ▶ Perte d'accès aux informations et aux ressources
- ▶ Aggravation de la précarité économique

## Rôles joués par les organismes communautaires : répondre aux besoins urgents

- ▶ Informer sur les consignes sanitaires et sensibiliser les populations
- ▶ Distribuer de la nourriture et du matériel visant la réponse aux besoins de base
- ▶ Référer vers d'autres ressources au besoin

## Nouvelles activités développées pendant la pandémie pour répondre aux besoins

- ▶ Accueil et écoute pour 23 % des organismes
- ▶ Aide et entraide pour 20 % des organismes
- ▶ Dépannage (alimentaire, matériel) pour 14 % des organismes

## Impacts sur la mobilisation et l'action collective

- ▶▶ **86%** 86% des organismes de base ont dû suspendre ou limiter leurs activités de mobilisation sociale
- ▶▶ **76%** 76% des organismes de base ont dû suspendre ou limiter leurs activités d'éducation populaire
- ▶▶ **76%** 76% des organismes de base ont dû suspendre ou limiter leurs activités de représentation

# LE FINANCEMENT À LA MISSION GLOBALE : UN INCONTOURNABLE



Le financement à mission globale est un mode de financement reconnu et appliqué auprès des organismes d'action communautaire autonome depuis plus de 20 ans. Il s'agit d'un financement annuel récurrent servant à assurer les frais liés à l'existence même des organismes.

Il couvre les frais généraux (local, téléphone, matériel de bureau, infrastructure technologique...) ainsi que les frais salariaux associés à la base de fonctionnement des organismes et aux services alternatifs qu'ils offrent (Politique de reconnaissance de l'action communautaire, 2001).

On compte **16 entités ministérielles qui offrent des programmes de financement à la mission globale.**

Le financement à la mission globale est garant de :

- ▶ L'autonomie
- ▶ La stabilité
- ▶ La distance critique avec le gouvernement
- ▶ L'allègement de la charge administrative

**Ce type de financement implique la reconnaissance que l'action des organismes communautaires ne se limite pas à la seule prestation de services, mais vise également une participation et une transformation sociale.**

## LES ORGANISMES DU QUÉBEC : PLUS FORTS ET PLUS RÉSILIENTS QUE DANS LE RESTE DU CANADA

Pendant la première vague de la pandémie, les programmes de financement à la mission globale ont permis aux organismes communautaires du Québec d'être plus forts et résilients que dans le reste du Canada, leur conférant une plus grande agilité pour intervenir rapidement sur le terrain auprès des populations en situation de vulnérabilité (IRIS, 2021).

# PORTRAIT DU FINANCEMENT

Alors que le gouvernement s'est engagé, depuis 2001, à financer davantage la mission des organismes que des ententes de service ou des projets ponctuels, la proportion consacrée au financement à la mission globale, en 2020-2021, était de seulement 52,4%.

SOUTIEN EN APPUI À LA MISSION GLOBALE	ENTENTES DE SERVICE	PROJETS PONCTUELS	SOUTIEN PONCTUEL COVID
SOUTIEN 798 632 485\$ 52,4%	SOUTIEN 480 056 626\$ 31,5%	SOUTIEN 186 803 611\$ 12,2%	SOUTIEN 15 571 143\$ 1%
VARIATION 93 894 293\$ 13,3%	VARIATION 26 953 882\$ 5,9%	VARIATION 71 957 268\$ 62,7%	PROJETS COVID-19 44 425 338\$ 2,9%
27 PROGRAMMES	23 PROGRAMMES	53 PROGRAMMES	20 PROGRAMMES
4 438 ORGANISMES	1 912 ORGANISMES	2 706 ORGANISMES	1 354 ORGANISMES

Source: SACAIS. Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2020-2021, p. 7.

## La proportion du financement dédiée à la mission globale à son plus bas niveau

À 52,4% en 2020-2021, la portion du financement total accordée en soutien à la mission globale n'a jamais été aussi basse depuis l'adoption de la Politique en action communautaire en 2001. La portion attribuée au financement par projet, 12,2%, n'a jamais été aussi élevée depuis 2001.

**Les organismes d'ACA demandent qu'une proportion minimale de 80% soit dédiée au financement à la mission globale, par rapport aux deux autres modes de financement (RQ-ACA, 2019).**

# DES INVESTISSEMENTS BÉNÉFIQUES, MAIS INSUFFISANTS

À l'automne 2019, le manque à gagner en financement à la mission globale pour les 4000 organismes d'action communautaire autonome se chiffrait à 460M\$. Ce montant incluait toutes les revendications financières adressées à tous les ministères, tant pour les groupes subventionnés que pour ceux qui sont en attente d'un premier financement.

Depuis, au terme des trois derniers budgets provinciaux, 204,4 M\$ supplémentaires ont été accordés en financement à la mission, soit 44,43% du montant revendiqué.

Pour répondre à l'ensemble des besoins du mouvement de l'ACA, tels qu'ils ont été estimés en 2019, le gouvernement doit rehausser de 255,6 M\$ le financement à la mission accordé aux organismes.



# LES BESOINS EN FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE

**Bien qu'importantes et bénéfiques pour plusieurs organismes, les sommes injectées dans les dernières années ont été insuffisantes pour combler tant d'années de sous-financement.**

▶▶ **77%**

Actuellement, 77% des organismes communautaires affirment avoir besoin de financement supplémentaire pour réaliser leur mission (Observatoire de l'ACA, 2022).

▶▶ **132 835 \$**

En moyenne, ce besoin d'un financement supplémentaire s'élève à 132 835 \$ par organisme (médiane 85 000 \$). (Observatoire de l'ACA, 2022).

## Les besoins prioritaires identifiés par les organismes

- **Embauche de personnel supplémentaire** ▶▶ **83%**
- **Amélioration des conditions de travail** ▶▶ **80%**
- **Bonification des activités existantes** ▶▶ **63%**
- **Bonification de la rémunération** ▶▶ **59%**  
(assurances collectives, régime de retraite, paiement des heures supplémentaires, etc.)
- **Développement de nouvelles activités** ▶▶ **50%**
- **Autres** (locaux, matériel de travail, autres, etc.) ▶▶ **11%**

# UN MANQUE À GAGNER DE 460M\$



L'action communautaire autonome est diversifiée et les besoins en financement ne sont pas uniformes d'un secteur à l'autre, ou encore d'un type d'organisme à l'autre. Afin d'identifier, le plus justement possible, le montant global des besoins pour l'ensemble des organismes d'ACA, le RQ-ACA répertorie, depuis 2013, le manque à gagner en soutien à la mission globale pour chacun des secteurs. L'addition des besoins identifiés par chacun représente le montant global du financement à la mission supplémentaire revendiqué par le mouvement.

Type d'organismes d'ACA	Ministère interpellé	Organismes concernés en 2018-2019	Soutien à la mission accordé en 2018-2019	Manque à gagner selon la mise à jour 2020 des besoins***
Santé et services sociaux	MSSS	2970	505 655 324 \$	370 000 000 \$
Défense collective des droits	SACAIS (MTESS)	344	21 283 299 \$	30 000 000 \$
Corporations de développement communautaire	SACAIS (MTESS)	66	5 244 182 \$	7 874 304 \$
Famille	MF	270	19 946 029 \$	34 053 971 \$
Médias	MCC	150	6 197 524 \$	2 825 000 \$
Centres communautaires de loisirs	MEES	59	5 335 940 \$	5 291 790 \$
Organismes nationaux de loisirs	MEES	24	2 699 761 \$	5 650 000 \$
	MCC	9	1 000 000 \$	2 260 000 \$
Lutte au décrochage	MEES	201	26 887 545 \$	2 169 478 \$
Formation continue				2 727 743 \$
Alphabétisation				10 000 000 \$
Écoles de la rue				452 332 \$
Personnes réfugiées et immigrantes	MIFI	35	1 816 672 \$	n/d \$
Environnement	MELCC, MERN, MFFP, MAPAQ, MTQ	101	499 995 \$	26 679 300 \$
Habitation	SHQ (MAMH)	45	1 449 999 \$	2 420 000 \$
Coopération internationale	MRIF	14	706 962 \$	2 293 853 \$
		<b>4288</b>	<b>599 722 232 \$</b>	<b>464 697 771 \$</b>

\*\*\*Attention! Certains besoins n'ont pas été mis à jour depuis 2016, ce qui pourrait nécessiter des ajustements. De plus, ils ont été calculés avant la crise de la COVID-19 alors que celle-ci a accentué les besoins.





# ABSENCE D'INDEXATION DES SUBVENTIONS

La presque totalité des programmes de financement à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome ne prévoit aucune indexation annuelle des subventions malgré l'impact considérable de l'augmentation extraordinaire du coût de la vie sur les organismes, tant pour les questions salariales, le matériel et les denrées qu'ils partagent.

Plusieurs secteurs d'activité ayant demandé une maigre indexation de 1% ont essuyé des refus, comme au ministère de la Famille ou de l'Éducation, alors que pour d'autres, la maigre indexation ou augmentation obtenue a été retirée.

Or, sans une indexation adéquate, les organismes sont condamnés à s'appauvrir d'année en année, ce qui compromet non seulement les conditions de vie des travailleuses-eurs, mais affaiblit un pan entier du filet social sur lequel s'appuie la population.

Le mouvement de l'ACA demande que l'ensemble des programmes de financement à la mission des organismes soit indexé selon la hausse des coûts de fonctionnement.

Pourquoi une indexation selon la hausse des coûts de fonctionnement et non selon l'indice des prix à la consommation (IPC)?

Comme son nom l'indique, l'IPC est lié aux dépenses de consommation et s'applique aux personnes et aux ménages. Or, les dépenses d'un organisme communautaire n'étant pas celles d'un ménage, mais généralement celles d'un employeur et d'une infrastructure, donc l'indexation selon l'IPC serait insuffisante et inadaptée.

Lors de la mise à jour économique du 8 décembre dernier, le ministre des Finances a annoncé l'indexation « du régime fiscal et des programmes d'assistance sociale » à 6,44%.

# RENFORCER LES SERVICES PUBLICS ET LES PROGRAMMES SOCIAUX



Les services publics et les programmes sociaux sont indispensables pour le respect des droits humains et sont essentiels pour assurer à toutes et tous un niveau de vie décent.

En tant qu'organisme d'action communautaire autonome, nous constatons jour après jour la dégradation des services publics et des programmes sociaux. Ceux-ci sont à ce point affaiblis qu'ils ne parviennent pas à garantir à tou-te-s des conditions de vie décentes.

Conséquence : avec l'accroissement des inégalités, les besoins de base de la population augmentent, ce qui cause beaucoup de pression sur les organismes communautaires et leurs activités. Nous sommes ainsi de plus en plus amenés à agir dans l'urgence et à nous éloigner de notre mission de transformation sociale.

Or, les organismes d'ACA n'ont pas comme fonction de pallier les insuffisances du système public!

L'État québécois a les moyens de renforcer les services publics et les programmes sociaux, mais il doit faire le choix politique d'utiliser la richesse collective à cette fin. En particulier dans un contexte post pandémie, de crise du logement et de crise de l'inflation, le gouvernement doit s'assurer de garantir la gratuité, l'universalité, la qualité et l'accessibilité des services publics à tous et à toutes.

Que ce soit sous prétexte « d'assurer plus de performance », de « désengorger le système » ou de « réduire le déficit des finances publiques », nous nous opposons à toute forme de privatisation, de tarification et de coupures budgétaires. Renforcer le filet social doit passer par une plus grande redistribution de la richesse et la bonification des services publics et des programmes sociaux est incontournable pour y parvenir.



# RENFORCER LES SERVICES PUBLICS ET LES PROGRAMMES SOCIAUX

## **C'est pourquoi nous demandons au gouvernement :**

- ▶▶ Garantir l'accès à des services publics universels et de qualité, sans discrimination :
  - ▶ Lutter contre l'austérité budgétaire, le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.
  - ▶ Élargir la couverture publique des soins de santé et bonifier l'offre de services sociaux à la population.
  - ▶ Assurer des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public.
  
- ▶▶ Bonifier les mesures de protection et de solidarité sociale et élargir leur accessibilité :
  - ▶ Garantir des conditions de vie décentes afin de permettre à toutes et tous de répondre à leurs besoins de base et de vivre dans la dignité.
  - ▶ Se baser notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées afin d'établir ces bonifications.

# L'URGENCE DE LA JUSTICE FISCALE AU QUÉBEC



L'État québécois a les moyens de renforcer notre filet social, mais il doit faire le choix politique d'utiliser la richesse collective à cette fin.

Depuis les années 1980, nos acquis sociaux s'érodent et notre filet social a été progressivement démantelé. Parallèlement, les gouvernements ont multiplié les baisses d'impôt et les cadeaux fiscaux. En privilégiant les mesures qui favorisent en premier lieu les plus riches et les entreprises tout en maintenant un régime fiscal qui valorise l'évitement fiscal et qui ferme les yeux sur l'évasion fiscale, l'État a détourné des milliards de dollars des finances publiques. En faisant ce choix, il s'est privé des ressources qui lui auraient pourtant permis de préserver et de renforcer notre filet social pour mieux lutter contre les inégalités et les crises que nous vivons actuellement, dont les pandémies mondiales et la crise climatique.

La **Coalition Main rouge** propose 20 mesures qui permettent d'aller récupérer une partie de l'argent collectif qui nous échappe actuellement, que ce soit en modifiant certaines mesures fiscales ou en coupant certaines dépenses. Ces 20 mesures totalisent un potentiel d'économies ou de rentrées d'argent de plus de 14 milliards de dollars annuellement.

## C'est pourquoi nous demandons au gouvernement :

- ▶▶ Instaurer les solutions fiscales proposées par la coalition Main rouge, notamment :
  - ▶ Imposer le patrimoine du 1 % les plus riches = 4 G\$
  - ▶ Rétablir un système à 9 paliers d'imposition = 2,5 G\$
  - ▶ Rétablir la taxe sur le capital des institutions financières = 862 M\$
  - ▶ Lutter contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal = 686 M\$
  - ▶ Adopter un régime entièrement public d'assurance médicaments

## PLUS DE 400 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ONT INTERPELLÉ LE MINISTRE DES FINANCES

### DÉCRET COMMUNAUTAIRE POUR LA RECONNAISSANCE ET LE FINANCEMENT

Considérant que les organismes de tous les secteurs et de toutes les régions du Québec contribuent à maintenir le filet social, le mouvement de l'action communautaire autonome, en vertu de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, décrète :

Que soient implantées ces modifications budgétaires et ministérielles relatives aux organismes d'action communautaire autonome :

- Rehaussement de 460M\$ en soutien à la mission globale
- Indexation annuelle du financement
- Respect de l'autonomie
- Obligation pour tous les ministères et organismes gouvernementaux de respecter la Politique de reconnaissance de l'ACA

Pour connaître toutes les directives du mouvement communautaire autonome, consultez le cahier de revendications de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*.

ENGAGEZ-VOUS  
pour le  
COMMUNAUTAIRE

Dans l'objectif d'envoyer un message fort au gouvernement, dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2023-2024, plus de 400 organismes ont répondu à l'appel de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire* en envoyant un « Décret communautaire » au ministre des finances.

ENGAGEZ-VOUS  
pour le  
COMMUNAUTAIRE

*Engagez-vous pour le communautaire* est une grande campagne nationale de mobilisation qui, depuis 2016, unit les différents secteurs de l'action communautaire autonome de partout au Québec. Elle vise une société plus juste où les droits humains sont pleinement respectés.

Elle réclame au gouvernement qu'il soutienne adéquatement l'action communautaire autonome (ACA) par l'augmentation de son financement et le respect de son autonomie, tout en réalisant la justice sociale, notamment en réinvestissant massivement dans les services publics et les programmes sociaux.

# NOS DEMANDES



## FINANCEMENT À LA MISSION

Comblent le manque à gagner de 460M\$, tel qu'estimé en 2019, en bonifiant de 255,6M\$ le financement à la mission globale des organismes d'ACA de tous les secteurs. Indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement.



## PAGAC

Assurer le financement des mesures prévues dans le Plan d'action gouvernemental en action communautaire 2022-2027, dont l'augmentation substantielle du financement à la mission globale des organismes de tous les secteurs ainsi que diverses mesures visant à mieux reconnaître les expertises et l'autonomie des organismes.



## LOI EN AC ET EN ACA

Consolider et pérenniser les engagements gouvernementaux à long terme, avec l'adoption d'une loi en action communautaire et en action communautaire autonome visant à rendre prescriptive la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.



## JUSTICE SOCIALE

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques, que le gouvernement investisse massivement dans les services publics et les programmes sociaux et mette un terme à la privatisation et la tarification.



## JUSTICE FISCALE

Instaurer des mesures fiscales progressives mettant à contribution les ménages et les entreprises les plus riches, telles que proposées par la Coalition Main rouge.

# NOS MEMBRES

- Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale
- Association québécoise des centres communautaires pour aînés (AQCCA)
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
- Association des grands-parents du Québec (AGPQ)
- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
- Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
- Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ)
- Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)
- Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas)
- Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec (AACOCQ)
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
- Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (AQDR)
- Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF)
- Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ)
- Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)
- Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA (COCQ-SIDA)
- Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC)
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
- Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ)
- Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)
- Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)
- Conseil québécois LGBT (CQLGBT)
- Conseil québécois du loisir (CQL)
- Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
- Fédération des centres d'action bénévole du Québec (FCABQ)
- Fédération des femmes du Québec (FFQ)
- Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec
- Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN)
- Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)
- Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF)
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
- Groupe MAMAN
- Ligue des droits et libertés (LDL)
- Literacy Quebec
- L'R des centres de femmes du Québec
- Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE)
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ)
- Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN)
- Mouvements québécois des vacances familiales
- Piétons Québec
- Regroupement des auberges du coeur du Québec (RACQ)
- Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ)
- Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
- Regroupement des écoles de la rue accréditées du Québec (RÉRAQ)
- Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ)
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec (RMJQ)
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC)
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD)
- Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue (ROCQTR)
- Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)
- Regroupement des organismes Espace du Québec (ROEQ)
- Regroupement des popotes roulantes du Québec (RPPQ)
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
- Regroupement Naissances Respectées (RNR)
- Regroupement provincial en santé et bien-être des hommes (RPSBEH)
- Relais-Femmes
- Réseau Accorderie
- Réseau Avant de craquer (ancien FFAPAMM)
- Réseau communautaire en santé mentale (COSME)
- Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec (RTRGFQ)
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH)
- Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI)
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)
- Table nationale des corporations de développement communautaire (TNDCDC)
- Trajectoire Québec
- Union des consommateurs

RQ  
ACA



RÉSEAU QUÉBÉCOIS  
DE L'ACTION  
COMMUNAUTAIRE  
AUTONOME

**Coordonnées**

La Maison Parent-Roback  
469 rue Jean-Talon O., bureau 103,  
Montréal Québec H3N 1R4  
Téléphone : 514 845-6386  
Sans frais : 1 888 433-4935  
[info@rq-aca.org](mailto:info@rq-aca.org)

[www.rq-aca.org](http://www.rq-aca.org)